

Le vote sur le décumul à Bruxelles renvoyé à décembre

■ Dès ce 21 juillet, les hostilités relatives au fameux gel de 60 jours enclenché par le parlement flamand sont suspendues. Elles reprendront le 3 septembre.

Le délai de soixante jours court depuis le 27 juin. Il sera donc suspendu dès ce 21 juillet et ce, jusqu'au 2 septembre. La décision a été prise ce mercredi à l'issue d'une rencontre entre une poignée de représentants du parlement flamand et une délégation "pléthorique" (sic) émanant du parlement bruxellois. Après quelques instants de légère confrontation, c'est finalement la date du lundi 3 septembre qui a été arrêtée pour relancer les hostilités.

Pour mémoire, le parlement flamand a déclenché fin juin une procédure en conflit d'intérêts contre la proposition d'ordonnance bruxelloise relative au décumul intégral des mandats dans la capitale. Véritable cheval de bataille des écologistes bruxellois, ce texte propose l'incompatibilité entre les mandats de députés et les mandats de bourgmestre, d'échevin ou de président de CPAS et ce, à partir du scrutin régional de mai 2019. Cette proposition est également soutenue par le PS, le SP.A et Défi.

“Ce qui nous pose problème ici, ce n'est pas le décumul en lui-même mais bien la manière dont les Flamands sont mis hors jeu à Bruxelles.”

Matthias Diependaele

Chef de file N-VA au parlement flamand.

Dans le cadre de l'activation de cette procédure en conflit d'intérêts, la N-VA, le CD&V et l'Open VLD avaient bénéficié du soutien du parti d'extrême droite Vlaams Belang pour atteindre les 75 % de voix nécessaires au déclenchement de la procédure. Celle-ci gèle le processus législatif en cours au parlement bruxellois pendant soixante jours, période au cours de laquelle les parlementaires doivent tenter de dégager une solution. Faute d'accord, le Sénat puis le Comité de concertation sont saisis à leur tour. *“Ce qui nous pose problème ici, ce n'est pas le décumul en lui-même mais bien la manière dont les Flamands sont mis hors jeu à Bruxelles. Cette proposition désavantage par ailleurs les six élus flamands de la capitale”*, avait ainsi dénoncé le chef de file N-VA au parlement flamand, Matthias Diependaele.

Un ultime vote pour Noël

Début juin, cette proposition d'ordonnance – qui requiert une double majorité en séance plénière – n'avait pas obtenu la majorité nécessaire à son approbation du côté néerlandophone. Face aux votes des parlementaires Open VLD, CD&V et N-VA qui s'opposent bec et ongles à la proposition, les six votes favorables du SP.A et de Groen n'avaient pas suffi. Du côté francophone, trois députés s'étaient abstenus : Benoît Cerexhe (CDH), Bernard Clerfayt (Défi) et Alain Destexhe (MR). Toutefois, et c'est précisément

ici que l'affaire se corse, il existe une possibilité en Région bruxelloise de présenter une nouvelle fois la proposition au terme d'une période de 30 jours sans que la majorité dans le groupe linguistique flamand ne soit requise. La proposition d'ordonnance pourrait dès lors être approuvée avec le seul soutien, côté flamand, de Groen et du SP. A.

En cas de rejet néerlandophone en plénière, il est en effet possible d'utiliser un mécanisme imaginé en son temps pour contrer un éventuel blocage des institutions bruxelloises par l'extrême droite flamande. Ce dispositif n'a jusqu'à présent jamais été utilisé. Mais on l'aura compris, les défenseurs du décumul intégral ont la ferme intention d'y recourir. Parmi eux, certains auraient souhaité le faire immédiatement au terme des soixante jours de gel du processus législatif. En vain. Compte tenu des vacances dites parlementaires, la reprise des hostilités est postposée d'une quarantaine de jours... De quoi espérer un ultime vote pour Noël.

Al. D.